

## Mémo pour les prescripteurs de prélèvements France Génomique

**1ère étape** : Le prescripteur s'inscrit auprès de la plateforme Sequoia ou Auragen, en fonction de sa région

**2<sup>ème</sup> étape** : Il remplit le questionnaire d'identification adressé par mail par les responsables de la plateforme pour avoir un compte prescripteur. Ce questionnaire comprend des éléments d'identification, avec en particulier le numéro RPPS du conseil de l'ordre

**3<sup>ème</sup> étape** : Il envoie par mail la fiche RCP au responsable de la RCP, 8 jours avant la date prévue de la RCP. La RCP a lieu tous les 2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois, de 17 à 19h. Le responsable de la RCP alterne entre la région Nord et la région Sud selon un calendrier disponible auprès de Maria Givony.

**4<sup>ème</sup> étape** : Il présente la (ou du) patient lors de la RCP nationale. Il a été convenu que l'accord de principe concernant l'analyse et le prélèvement doivent être obtenus de la part de la (ou du patient) et de ses parents, avant la soumission du dossier.

**5<sup>ème</sup> étape** : Si le dossier est accepté lors de la RCP, le prescripteur convient d'un rendez-vous avec la (ou le patient) et ses parents, pour la consultation d'information et le prélèvement (prévoir environ 1 heure pour le trio). Ce rendez-vous peut avoir lieu idéalement pour les 3 personnes en même temps mais il est possible de dissocier ces rendez-vous. En particulier, si les parents habitent une autre région de France, il est possible qu'ils soient prélevés dans un CHU partenaire.

**6<sup>ème</sup> étape** : Au moins la veille du rendez-vous, le prescripteur se connecte dans le programme Spice pour Sequoia ou Hygen pour Auragen. Il insère dans le programme les données concernant le sujet index et ses parents. Pour se faire, il est nécessaire d'avoir les noms prénoms, date de naissance et adresse des parents. Le prescripteur insère la fiche RCP du patient qui a été soumise. Le prescripteur valide l'ensemble du dossier qui va être transmis au responsable de la RCP. Le responsable de la RCP reçoit un mail indiquant qu'un dossier est en attente de validation RCP et le valide par mail.

**7<sup>ème</sup> étape** : La veille du rendez-vous, le prescripteur contacte le prestataire Biologicist afin de convenir d'un rendez-vous pour le ramassage des tubes. S'il s'agit du premier prélèvement, il est nécessaire de créer un compte indiquant les coordonnées exactes du site de prélèvement. Le prescripteur vérifie que les tubes et les sachets pour l'envoi sont disponibles au centre de prélèvement.

**8<sup>ème</sup> étape** : Le jour du rendez-vous, le prescripteur télécharge et imprime les fiches d'information et les consentements (attention entre consentement atteint et non atteint), les fait signer par le patient et ses parents, scanne les consentements pour les télécharger afin qu'ils soient insérés dans le programme informatique. Il imprime la fiche d'identification des tubes à insérer avec les prélèvements (fiche avec un code barre pour la ou le patient et ses parents)

**9<sup>ème</sup> étape** : vérification que les prélèvements sont recueillis par le prestataire

**Bon courage !**

Sophie Christin-Maitre, Responsable RCP